Résumé d'évaluation

Projet de renforcement des services de l'eau (ReSEAU) à Anjouan et Mohéli

Pays : Comores Secteur : Eau et assainissement

Évaluateur: **Artélia Madagascar** Date de l'évaluation: **septembre 2015**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CKM 1067 Montant : subvention de 750 k€ Taux de décaissement : 100 % Signature de la convention de financement : août 2009 Date d'achèvement : mai 2013

Durée: 3 ans et 9 mois

Contexte

Depuis le projet d'appui de la gestion de l'eau communautaire (PAGEC), l'Union des comités de l'eau d'Anjouan (UCEA) et l'Union des comités de l'eau de Mohéli (UCEM) sont reconnues comme interlocutrices des acteurs dans le secteur de l'eau sur les deux îles.

Cependant, ces structures sont encore fragiles et nécessitent d'être renforcées.

Leur autonomie technique et financière doit en outre être développée, de même que celle des Comités de gestion de l'eau (CGE).

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) a été gérée par l'UCEA et l'UCEM.

Les objectifs et les activités ont été réorientés en cours de projet pour concentrer les interventions sur des villages pilotes.

La mise en place d'un nouveau schéma pour le service public de l'eau a été pilotée par le Service d'appui à la Gestion des Réseaux (SAGE). Appui et conseils à la demande aux CGE membres des UCE.



Objectifs

- Renforcer les capacités techniques, financières, comptables et administratives de l'UCEA et de l'UCEM
- Renforcer le positionnement de l'UCEA et de l'UCEM dans le contexte institutionnel
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour 42 000 habitants à Anjouan et 25 000 habitants à Mohéli
- Poursuivre le suivi des ressources et de la pluviométrie et les expérimentations pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Réalisations attendues

- Appuis ponctuels par Initiative Développement (ID) et autres prestataires (COFINCO, MAZARS) pour renforcer les compétences des 2 UCE;
- Sélection de 2 villages pilotes à Anjouan et 1 à Mohéli pour investissements et mise en place système gestion pérenne de l'eau;
- Suite de l'expérimentation et du suivi des ressources en eau sur quelques villages



Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet est en ligne avec les orientations nationales et les stratégies de l'AFD, ainsi que les attentes des bénéficiaires et les bailleurs de fonds qui reconnaissent l'UCEA et l'UCEM comme des acteurs majeurs du secteur de l'eau.

Son bien-fondé se base sur la **continuité du PAGEC** et sur les enseignements qui peuvent en être tirés, bien qu'aucun document n'explicite cela en détail.

Efficacité

Le projet a permis le **renforcement technique et comptable** de l'UCEA et dans une moindre mesure de l'UCEM. **Le renforcement institutionnel** est également effectif par le recentrage du rôle des UCE en tant que MOD, notamment pour l'UCEA dans le cadre des projets SIMA et AEP Domoni, de même pour l'UCEM pour le projet AEP Djandro.

L'objectif révisé « sécuriser l'alimentation en eau de 9 000 habitants à Anjouan et 5 000 habitants à Mohéli » est atteint techniquement. Le nombre de branchements sur les villages pilotes à Anjouan a baissé de 50 % du fait de la qualité de l'eau.

En 2014, le taux de recouvrement dans les villages pilotes de Mjimandra et d'Ongoni excède 75 %, traduisant la satisfaction des usagers malgré les problèmes de qualité d'eau et la concurrence des réseaux non payants. Il est de 56 % à Nioumacho.

Efficience

L'absence de rapport de suivi financier final du projet n'a pas permis d'étudier en détail l'efficience. Toutefois, l'écart total entre le budget et la réalisation est faible et démontre un bon taux de décaissement. Selon l'audit, les états financiers sont réguliers et toutes les dépenses sont justifiées. Les coûts des prestations et des travaux sont raisonnables. Les activités ont été réalisées avec des retards justifiés et régularisés par avenant de prorogation de la date limite de versement des fonds.

Impact

Les UCE sont reconnues comme MOD dans la gestion communautaire de l'eau. L'amélioration de la disponibilité en eau en quantité et l'allègement du travail des femmes et des enfants sont vérifiés au niveau des villages pilotes, sauf pour Nioumachoi où des problèmes de sécurisation de l'approvisionnement en eau persistent.

La qualité de l'eau est toutefois encore problématique, sauf dans les nouveaux projets AEP Sima et Djandro, qui ont su tirer des leçons des problèmes du ReSEAU et ont procédé à des traitements d'eau.

Le montant des cotisations pour le paiement de l'eau a pu être augmenté même si c'est encore au forfait. Les problèmes de qualité de l'eau et la concurrence des réseaux non payants restent à résoudre.

Viabilité/durabilité

Compte tenu de la réduction significative des villages d'intervention des UCE, leur représentativité et leur reconnaissance, au niveau des bénéficiaires finaux, ont été fortement réduites et le nombre de CGE cotisants des UCE a fortement chuté. Au moment de cette évaluation, les CGE qui n'ont plus cotisé aux UCE n'ont plus aucun appui et ont pratiquement disparu. La viabilité technique des UCE reste dépendante de la viabilité financière de la structure. Le départ des cadres de l'UCEM, entre le PAGEC et le ReSEAU, était aussi dû au problème de financement. Les prix de l'eau forfaitaires appliqués actuellement ne permettent pas une viabilité financière pour le CGE.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

La valeur ajoutée de l'appui AFD est semblable à celle du PAGEC :

- · mise en place de structures d'appui ou de MOD auprès des mairies,
- existence d'un effet de levier de financement,
- et préparation de nouveaux projets plus ambitieux, en cours de réalisation (AEP Sima, Djandro, Domoni, GECEAU...).

Conclusions et enseignements

La réorientation du projet a entraîné la réduction du nombre de CGE qui ont bénéficié des interventions des UCE.

Le problème de **non-traitement de la qualité de l'eau** sur les villages pilotes a engendré des effets négatifs sur le paiement de l'eau par les usagers.

Dans tous les cas, il apparaît que le problème de paiement de l'eau constitue une forte entrave à la durabilité du système de gestion des réseaux AEP. Les moyens financiers des UCE pour réaliser le suivi et contrôle ou l'appui des CGE dépendent d'une redevance qui ne peut être perçue ou augmentée que si les CGE arrivent à couvrir leurs charges d'exploitation ou si le nombre de CGE cotisants est largement augmenté.

L'avenir des UCE dépendra de leur repositionnement dans le cadre de la réforme institutionnelle actuelle, mais compte tenu de leurs acquis, on estime qu'ils ont un rôle important à jouer dans le développement du secteur de l'eau, en coordination avec les autres acteurs.

